

EN effet, les variations sont trop fréquentes à cette époque pour en extraire une vision exhaustive d'autant plus que le manque de témoignages crédibles — textes et images — se fait cruellement ressentir.

Il faut bien comprendre que le système ne peut se répandre en un jour, l'esprit du temps, les intérêts des chefs de corps et surtout le poids des traditions génèrent de fortes incompatibilités dont les traces préserveront et s'imposeront au législateur qui devra en tenir compte.

Pour l'heure, si les principes de l'uniforme entrent doucement dans les mœurs, on observe des différences notoires entre les régiments riches — ceux des princes, par exemple — et les autres dont les colonels propriétaires et les capitaines sont sans fortune : couleurs, plumes et galons d'une part, draps mal teints et méchantes fournitures d'autre part.

Distinctions des régiments

Au-delà de l'uniformisation dont nous connaissons maintenant les motivations, il ne convient plus seulement de distinguer les troupes d'une nation vis à vis des autres, mais de démarquer les régiments entre eux. Ainsi, et à partir de 1700 environ, de nombreux détails d'habillement fixeront l'appartenance : si le fond de l'uniforme reste le gris-blanc, la couleur des vestes, des bas, des parements, des culottes et des doublures deviennent distinctives. Des combinaisons dans le galonage apparaissent et renforceront l'esprit de tradition d'un corps. Cette codification sera globalement fixée vers 1725-1730. Cependant, si tous les régiments d'infanterie français conservent le justaucorps gris-blanc, d'autres corps spéciaux adoptent leurs couleurs propres : les Gardes Françaises, *Royal Artillerie* et *Royal Bombardiers* (corps hors ligne), ont l'habit bleu ; les régiments suisses et irlandais sont en rouge garance et les autres régiments étrangers en bleu turquin. Evoquons aussi les musiciens, les tambours notamment, dont le justaucorps constitue le support d'une livrée variant selon le propriétaire du régiment.

Nous connaissons plus précisément la livrée du roi illustrée dans nos planches et qui est distribuée sous deux formes : la petite ou la grande livrée du roi selon les moyens du corps et dans tous les cas portée sur fond de drap bleu avec des parements « incarnat ». En ce qui concerne l'armement et l'équipement, une évolution notable est à considérer. En premier lieu, la disparition officielle des piquiers en 1703 laisse le champ libre à une tactique plus souple où la puissance de feu et la baïonnette prédomineront. Puis intervient la suppression du mousqueton, fin 1699, au profit du fusil désormais fiable au combat. Enfin, l'usage d'abord timide puis étendu à partir de 1690, de la cartouche en papier entraîne la nécessité d'une boîte spéciale en bois percé et gainé de peau qui prend le nom de la nouvelle munition : « la cartouche ». En 1717 est créé un fusil de soldat que l'on doit qualifier de « réglementaire ». Bien que cette arme n'ait rien de révolutionnaire pour l'époque, elle bénéficie des derniers perfectionnements et ne sera remplacée ou transformée qu'en 1728. □

II. L'aube du XVIII^e siècle

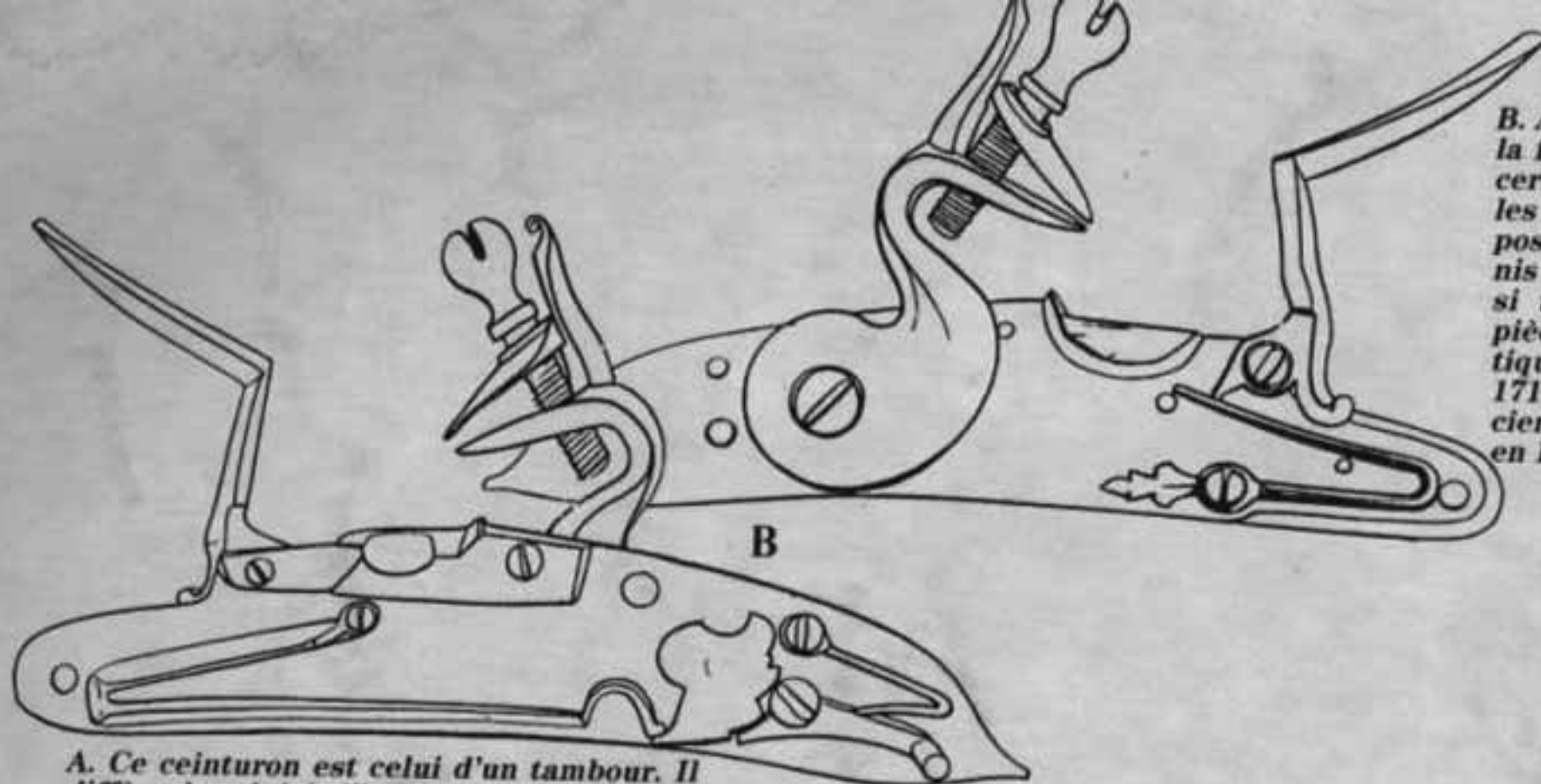


Cet assortiment d'armes, contemporain des dernières années de l'interminable règne du Roi Soleil, nous donne mieux que le dessin l'aspect de la matière et de son volume. Les deux épées à monture de laiton sont en usage dans l'infanterie. Si l'une appartient au simple fusilier, l'autre s'en distingue par une plus grande recherche dans son décor : fusée filigranée, légers reliefs puis gravures sur la lame, c'est une arme d'officier. Au premier plan est posé un fourmillement de corne avec doseur à ressort, son crochet de suspension est rivé au verso. Au second plan, sont visibles quelques armes d'ast : un esponton d'officier, marque de sa charge et inutilisable au combat. Dans ce contexte, en fait, l'intéressé se saisissait vite d'un bon fusil. Même réflexion pour les deux « halberdes » de sergents qui sont typologiquement des pertuisanes mais qui ont conservé par tradition l'appellation de leur ancien état.

LE FANTASSIN

MICHEL PETARD

Franchissant deux nouvelles décades, nous prenons en train le phénomène « uniforme » dont nous avons évoqué dans Tradition n° 1 l'apparition puis l'amorce de structuration administrative. Nous éviterons délibérément dans notre développement toute incursion dans l'anecdote et le particulier en privilégiant ce qui nous semble être la ligne évolutionnaire du costume de guerre uniforme et ses principes généraux chez le fantassin français et le fusilier notamment.



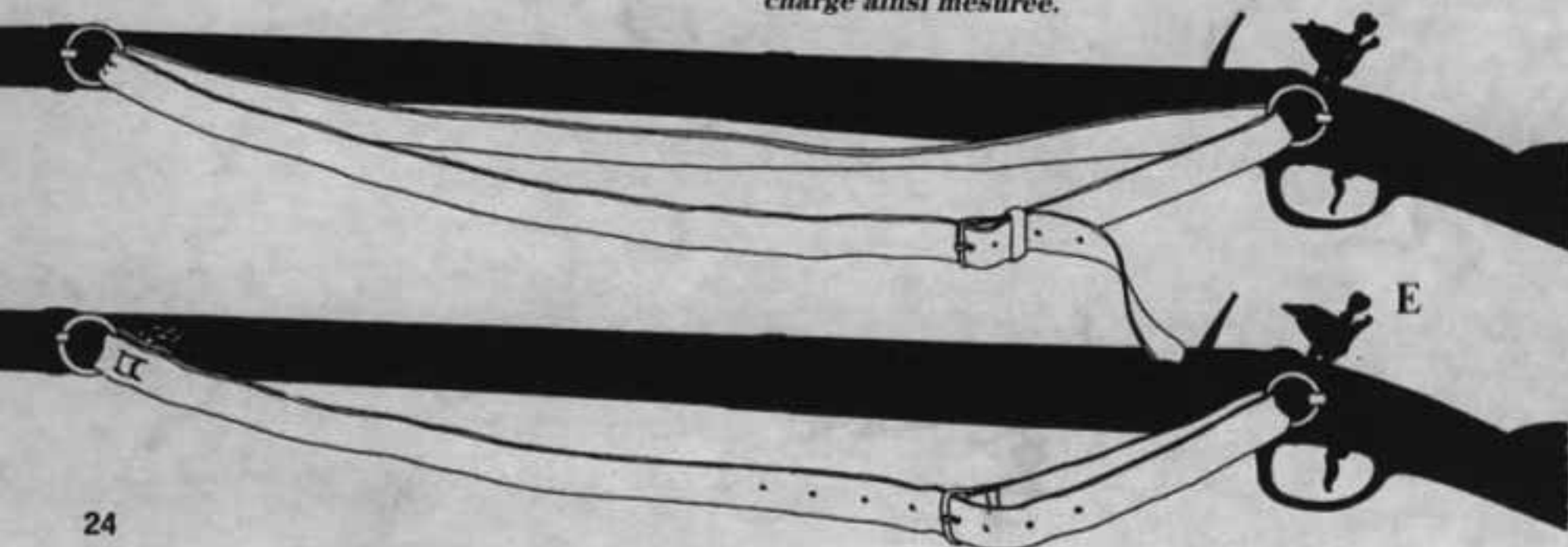
A. Ce ceinturon est celui d'un tambour. Il diffère de celui de l'homme du rang par son galonnage à la livrée du roi (pour les régiments royaux). Ici, « la petite livrée » est caractérisée par le galon unique puis le bordé assorti. La disposition peut varier à l'instar du justaucorps, lui aussi galonné. Autre différence vis à vis du simple ceinturon de soldat, l'absence de porte-baïonnette, les musiciens étant dépourvus du fusil et de ses accessoires totalement incompatibles avec le port de la caisse. La matière employée pour le ceinturon est le buffle ou le plus souvent le cuir de vache, la boucle étant de laiton.

B. Avant le règlement du 4 janvier 1717, la fabrication des fusils de soldats suit certains usages et calibres variant selon les manufactures, ce qui ne va pas sans poser de problèmes aux régiments fournis en pièces disparates, interdisant ainsi toute interchangeabilité des dites pièces lors de réparations. La caractéristique majeure des armes usitées avant 1717 est la platine ronde héritée des anciens mousquets disparus officiellement en 1699.



C-D. Désormais, et à partir de 1690, les cartouches en papier sont répandues dans la troupe, nécessitant l'emploi d'une boîte spéciale percée de trous pour la bonne conservation des munitions qui se répandront à partir de 1703. En complément, est prévu le « fournement » contenant une réserve de poudre et qui peut être de cuir ou de corne. L'objet dessiné ici correspond à ce qui peut être en usage à cette époque : il est de corne blonde, de forme aplatie et garnie de fer avec bec verseur à ressort et crochet de ceinture. Le dosage de la charge se fait en renversant le fournement, dont un doigt obture le bec, puis en libérant la poudre par la pression du pouce sur le levier d'obturateur qui revient par la suite à sa place. On retourne le fournement et l'index libère le bec qui est introduit dans le canon, libérant la charge ainsi mesurée.

LE FAN



E. Ces silhouettes nous présentent deux fusils de cette époque avec deux types de bretelles utilisées alors. Celle du dessous, plus économique, en métrage de cuir poursuivra seule sa carrière sur plus d'un siècle. Apparue sous le nom de « grenadière » car devenue indispensable aux grenadiers, créés en 1611, la bretelle est adoptée très vite par toute la troupe et les fusils garnis d'anneaux de suspension.



UNIFORME EN 1710



Cette fois encore, nos planches prétendent représenter un échantillon du type de vêtements en usage en tentant de distinguer leurs caractères, il ne peut-être question dans nos articles d'arrêter un costume pour un corps particulier et ce à une date précise. Avant les premiers textes réglementaires suffisamment descriptifs, cet exercice serait peu significatif dans notre histoire de l'uniforme. Nous voyons ici des pièces propres à la première décennie du XVIII^e siècle, nous dirions vers 1710.

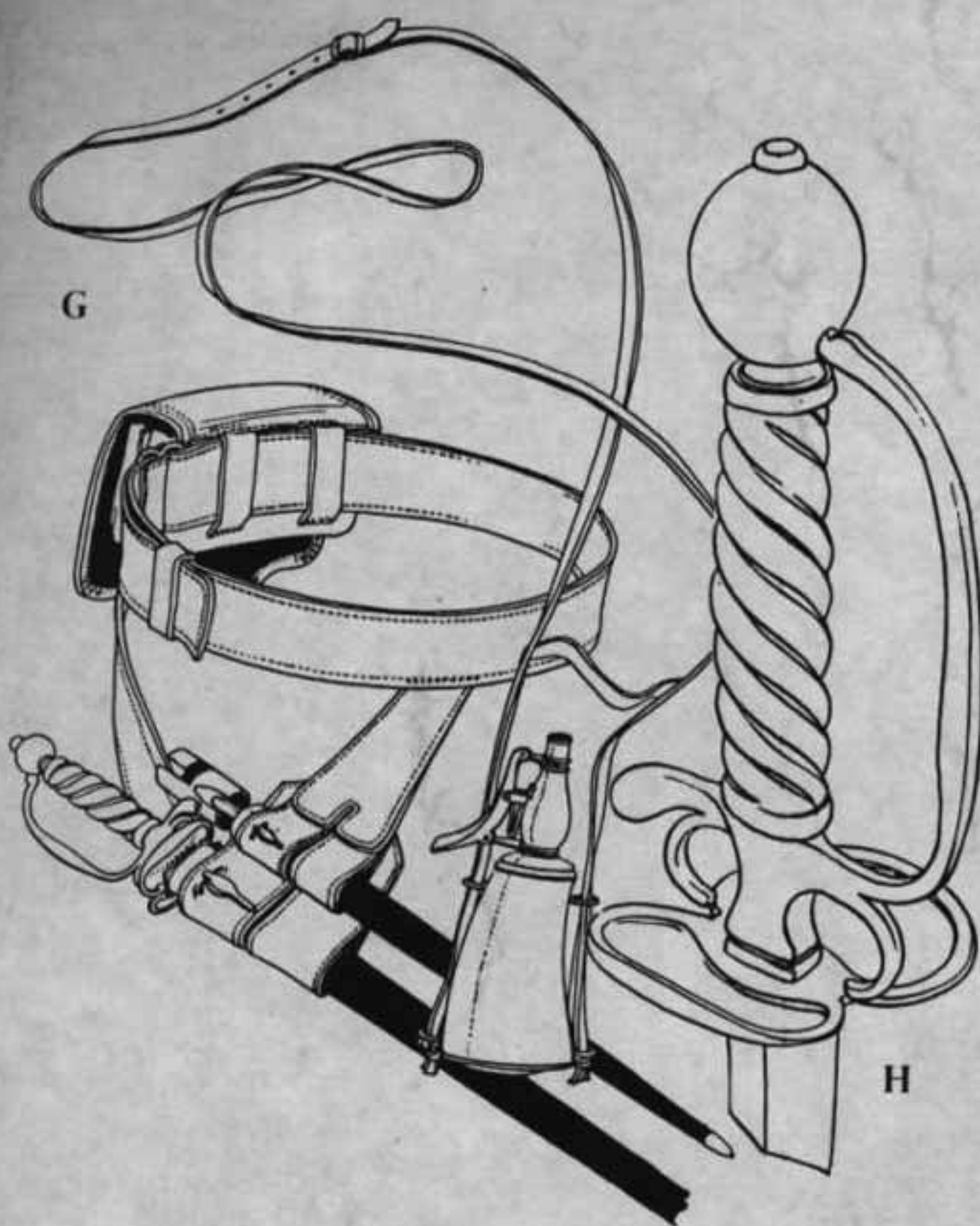
A gauche, un justaucorps de drap gris-blanc dont la couleur distinctive est le « bleu de roi » (plutôt clair à cette époque) distribué sur la doublure et les parements qui sont ici en « botte fermée ».

Depuis la fin du 17^e siècle, ceux-ci restent fort larges et s'allongent vers le poignet. Les plis des basques toujours nombreux laissent une ouverture boutonnée dans leur milieu. C'est par là que l'officier laisse apparaître la monture de son épée lorsqu'il porte le ceinturon sur la veste, justaucorps fermé. Les poches poursuivent leur recherche dans le distinctif en multipliant les combinaisons esthétiques entre découpes et boutonnières. Avec la chemise, nous prenons connaissance d'un linge très courant, indispensable, et restant inchangé depuis longtemps. Taillée dans une toile « rousse » qui blanchit au premier lavage, elle descend sur le jarret et le plus souvent fait office de caleçon. Parfois, c'est une doublure jointe à la culotte qui assume ce rôle. Les manches très amples sont garnies de manchettes fermées à boutons. Des renforts sont placés aux « fourchettes » et un collet droit s'ajuste sous une cravate que l'on noue de façon variable sur le devant ou bien agrafé sous la nuque.

Chez les officiers, ce linge est plus fin et agrémenté d'un jabot fixé à l'ouverture du devant. Les guêtres, d'usage courant chez les paysans, s'étendent à la troupe dès la fin du siècle précédent et se révèlent indispensables dans les marches, la toile grise est employée généralement mais aussi le cuir souple. La guêtre devient un accessoire militaire.

A droite, voici un justaucorps de tambour d'un régiment royal dont la « livrée » est à fond bleu, parements incarnat avec un galon « à la livrée du Roi ». Ici, « la petite livrée » est présentée, reconnaissable à son galon simple. Quant au chapeau, la forme et les ailes restent basses mais s'ornent désormais systématiquement d'un galon distinctif d'or ou d'argent faux assorti aux boutons du costume. La cocarde (plume de coq — « coque de rubans » — coquart puis cocarde) de tissu noir ou blanc, parfois de couleurs mêlées, est placée au dessus de l'œil gauche.

En bas, « stationnent » un tambour et son officier armé de l'esponton, insigne de sa fonction au même titre que le hausse-col. Un galon d'or fin borde ses vêtements et peut-être distribué de multiples façons. Notez le port de l'épée sous le justaucorps.



G

F. Après la « petite livrée du roi », voici la « grande livrée » appliquée sur le ceinturon du tambour ; le même système était employé avec les autres livrées, celles des colonels propriétaires des différents régiments de l'infanterie. Nous voyons ici le galon doublé et séparé d'un petit galon blanc étroit décoré de triangles incarnat contrepoinés, toutes les bordures du ceinturon étant garnies d'un « bordé » de tissu blanc rayé d'incarnat.

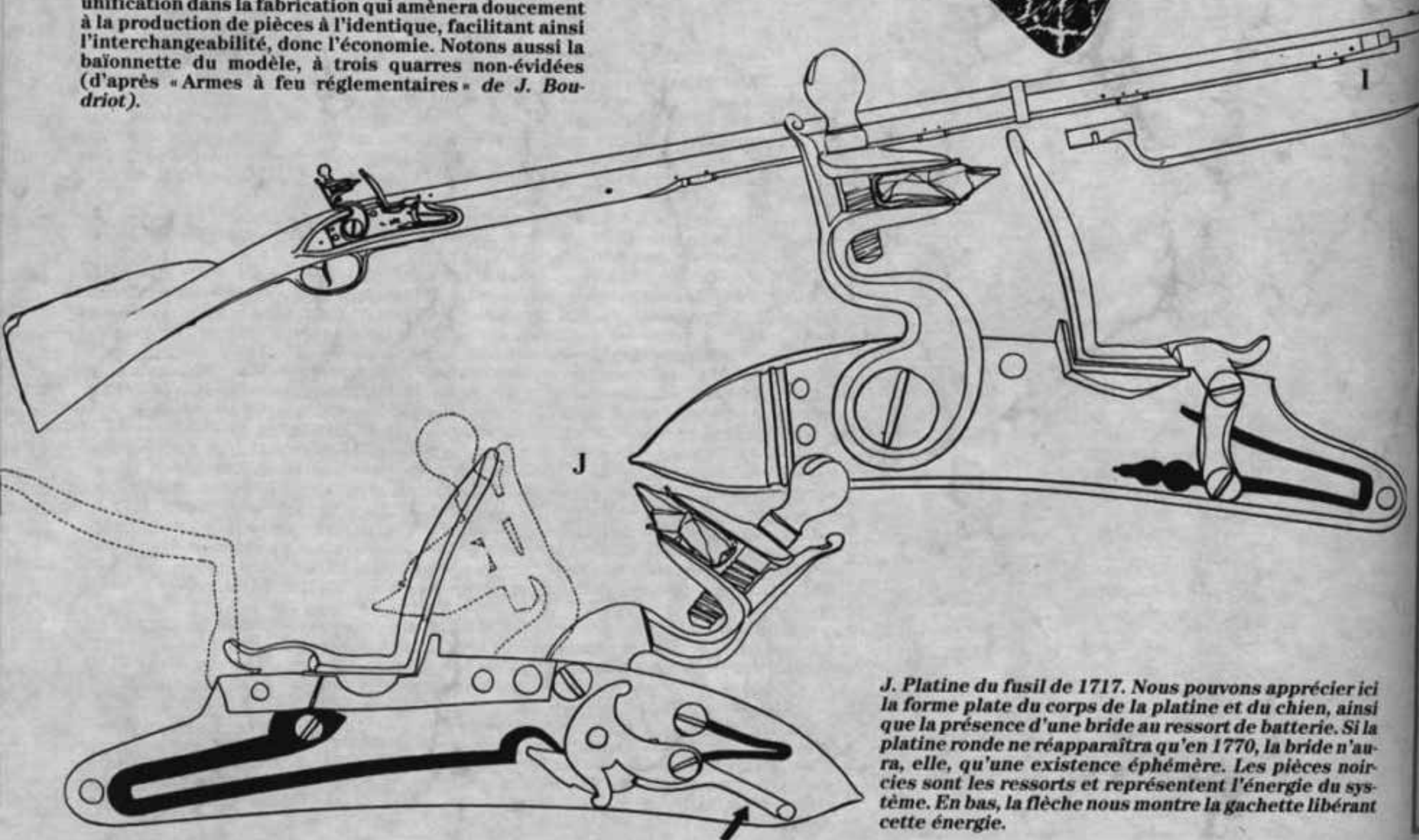
G. Cet ensemble de buffleteries équipait les fusiliers. Après l'adoption de la cartouche de papier en 1690, un nouvel équipement se répandit à partir de 1703 : la « cartouche » portée au ceinturon avec son « gargousier » de bois percé pour contenir les charges. La grande gibecière ne subsista plus que chez les grenadiers. Au premier plan est dessiné un fournement perfectionné et sa banderole. Voyez le mode de suspension des armes dont le fourreau est garni d'un crochet venant s'insérer solidement dans les œillets ménagés dans les pendants du ceinturon.

H. Voici l'épée du fusilier telle qu'il la portera de 1680-1690 à 1750, date approximative où son remplacement par un modèle nouveau à branche et pontet simple intervient. Rappelons brièvement la nature de cette arme déjà décrite dans Tradition n° 2 : monture à la mousquetaire en laiton fondu et lame droite à double tranchant.



F

I. C'est notre premier fusil réglementaire, le fameux « 1717 » créé pour l'infanterie. Il ne s'agit en fait que de la régularisation du fusil antérieur auquel sont ajoutés quelques perfectionnements : platine plate, bride de ressort de batterie et bride de noix à l'intérieur. Ce règlement forcera les manufacturiers à une plus grande unification dans la fabrication qui amènera doucement à la production de pièces à l'identique, facilitant ainsi l'interchangeabilité, donc l'économie. Notons aussi la baïonnette du modèle, à trois quarts non-évidées (d'après « Armes à feu réglementaires » de J. Boudriot).



J

J. Platine du fusil de 1717. Nous pouvons apprécier ici la forme plate du corps de la platine et du chien, ainsi que la présence d'une bride au ressort de batterie. Si la platine ronde ne réapparaîtra qu'en 1770, la bride n'aura, elle, qu'une existence éphémère. Les pièces noircies sont les ressorts et représentent l'énergie du système. En bas, la flèche nous montre la gachette libérant cette énergie.



LE FANTASSIN EN 1720



Peu de changement 10 ans plus tard dans la physionomie du costume, sinon un rétrécissement léger de la taille marquant ainsi l'épanouissement des plis de hanches et donnant plus de volume aux basques.

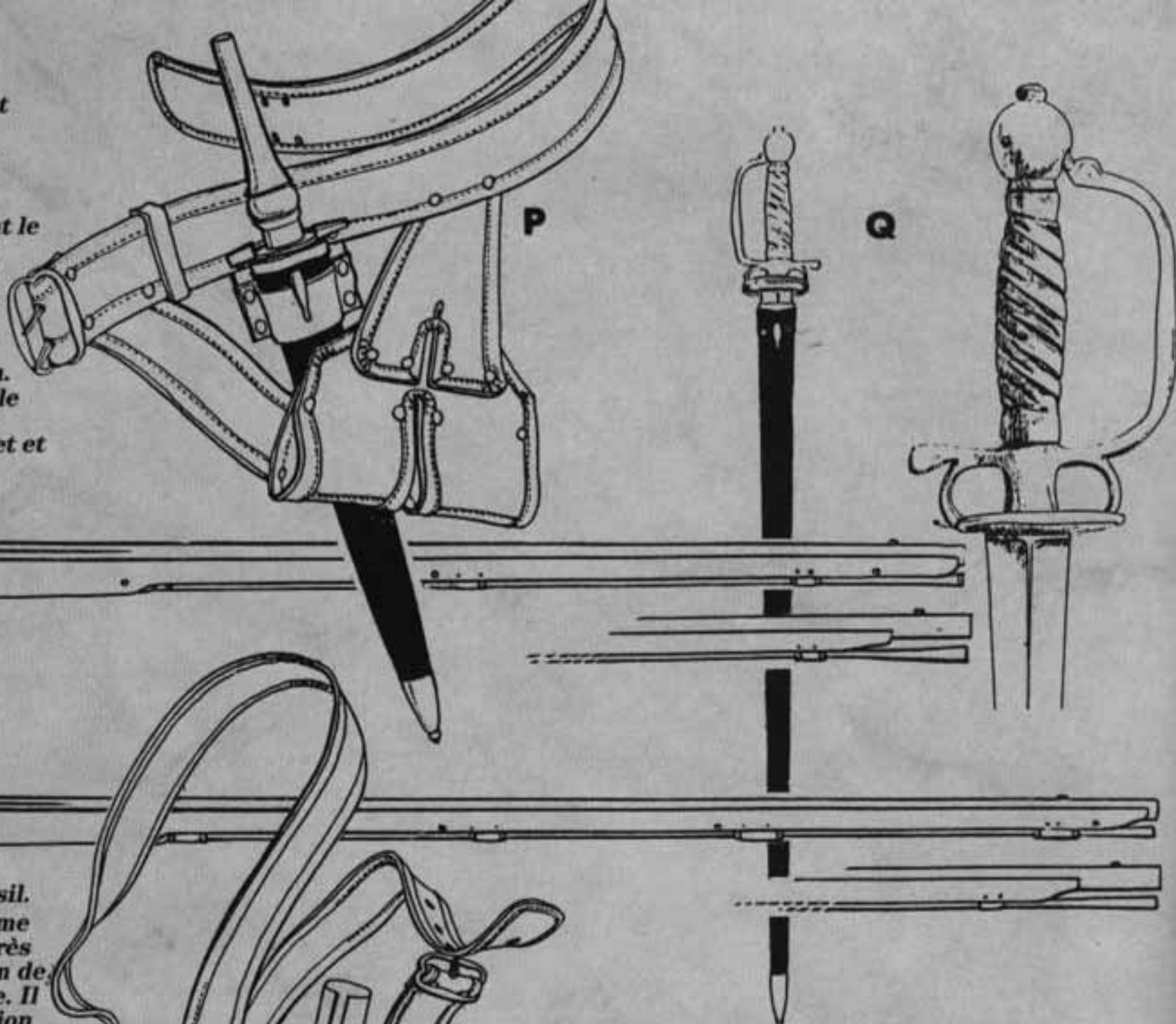
Nous voyons ci-dessus le justaucorps d'un tambour couvert de la « grande livrée » du roi qui se caractérise d'un galon doublé et séparé d'un petit galon à triangles contrepoinés auxquels est ajouté sur les bordures du vêtement un bordé à lignes blanches et incarnat. Qu'il s'agisse de la petite ou de la grande livrée (selon la richesse du régiment), les dispositions adoptées peuvent varier dans le détail ou couvrir totalement l'ensemble du vêtement.

Par ailleurs, chaque régiment à ses musiciens et tambours garnis de la livrée du colonel propriétaire. Ces uniformes extrêmement coûteux ne sont endossés qu'aux grandes occasions (revues, cérémonies, défilés, etc.) et conservés dans des housses de couil. Ajoutons que le ceinturon porte-épée et le collier porte-caisse, sont eux-mêmes couverts de galon de livrée. Curieusement, seul le chapeau échappe à cet usage. La forme de ce dernier évolue et élève fortement ses ailes et de façon plus géométrique que précédemment. Quant à la veste, elle reste distinctive et prend invariablement des poches taillées en travers, ce n'est qu'à partir de 1715 qu'on la compte dans les marchés d'habillement.

A droite est représenté un justaucorps d'officier galonné d'or fin avec ses poches distinctives ; les marques de grade chez les bas officiers s'expriment sur les parements par le bordé ou les brandebourgs (boutonnière galonnée), parfois les deux comme ici. Les bas, eux aussi porteurs de la couleur distinctive, emboîtent le genou par dessus la culotte où le retiennent les jarretières. Ils sont généralement de tricot de laine fait au métier, drapés ou non. A côté, nous voyons un type de guêtre en peau noircie avec ses boucleteaux de fermeture.

Ci-contre, deux fantassins vers 1720. Selon l'occasion ou la saison, ils portent le ceinturon sur le justaucorps ou sur la veste. La « cartouche » équipe désormais tous les ceinturons et la réserve de poudre — le fournement — est pendue au côté droit du fusilier.

Figure Q : L'épée. Apparue massivement entre 1680 et 1690 environ, elle est de fabrication singulièrement économique avec sa monture de laiton fondu et sa mauvaise lame forgée à Saint-Etienne. C'est la première arme blanche méritant le qualificatif de « réglementaire » pour le fantassin, et entrant dans le grand plan d'uniformisation voulu par Le Tellier et menée à bien par son fils Louvois. La nouvelle arme « blanche » est dite « à la mousquetaire » et mesure 95 cm environ. Le fourreau renfermant la lame à double tranchant est, selon l'habitude, en bois collé de basane avec une chape à crochet et un bout métallique.

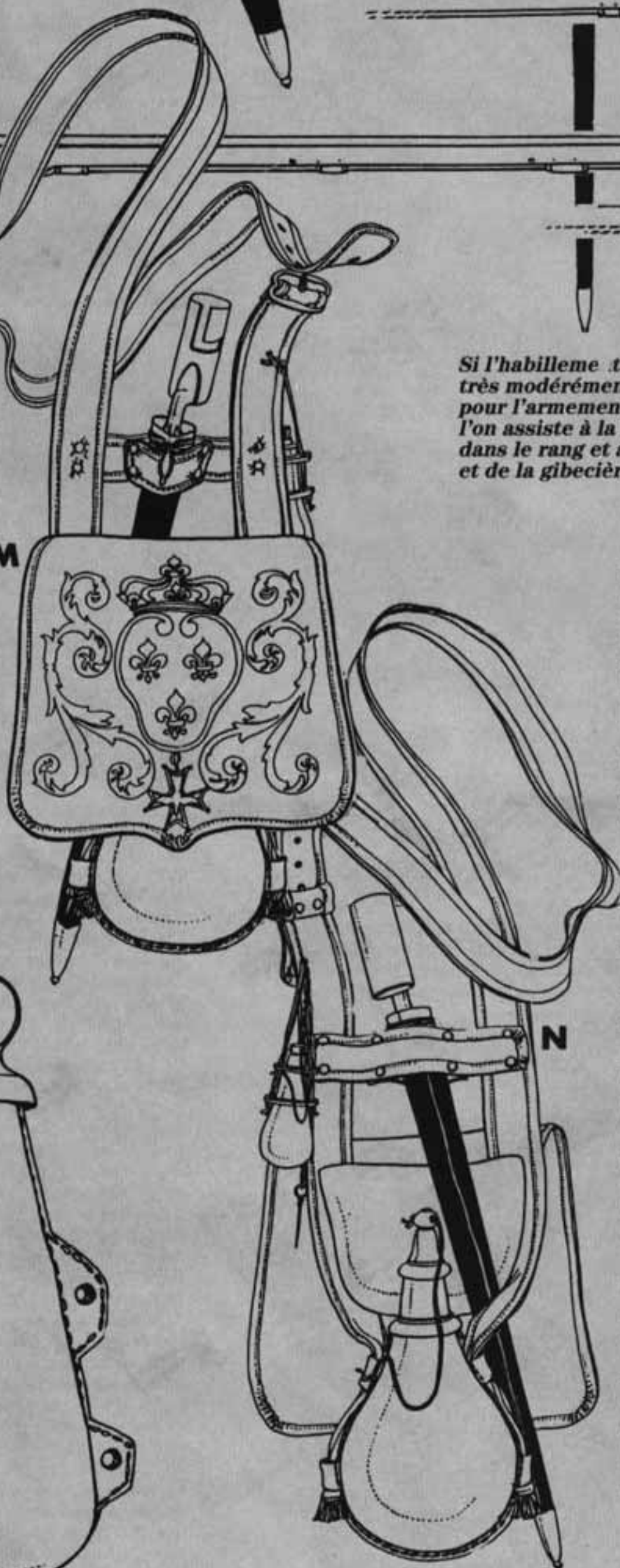


Si l'habillement du fantassin n'évolue que très modérément, il n'en va pas de même pour l'armement et l'équipement, puisque l'on assiste à la multiplication des fusils dans le rang et à l'apparition du ceinturon et de la gibecière porte-cartouches.

Le fusil.

Il se caractérise par son système de mise à feu à silex. Son ancêtre est très ancien et fut d'abord connu sous le nom de platine « à chenapan » dès le XVI^e siècle. Il faisait usage du principe de la percussion entre une pierre et une pièce d'acier. L'avantage du fusil est d'être toujours prêt à tirer. Dès 1635, certains corps en sont armés mais il faudra attendre 1687 pour en voir six par compagnie, autorisés pour chaque régiment. La figure K nous illustre le mousquet des années 1680 à 1699, année qui voit sa disparition officielle au profit du fusil. Au-dessous, nous voyons la modification du fût du mousquet, effectuée pour l'utilisation des premières baïonnettes à douilles qui sont imposées par Vauban dès 1689. Figure L : le fusil dessiné ici est une production de la manufacture de Tulle du type de 1697. Sa platine est « ronde » et la silhouette générale restera à très peu de choses près identique durant 150 ans. Là encore, le raccourcissement du fût s'imposa pour l'utilisation de la nouvelle baïonnette. Entre-temps, la baïonnette-bouchon poursuit sa carrière au-delà de 1700 jusqu'à épuisement.

M



La gibecière. C'est une grande nouveauté apparaissant vers 1687. Elle contient les charges préparées dans une poche recouverte d'une large pattelette frappée des armes royales, le nécessaire de tir ainsi qu'un « pulvérin » pour l'amorçage du fusil et le « fourniment » ou réserve de poudre. Ici, la poire est de cuir à bouchon de bois mais d'autres étaient équipées d'un bec verseur à doseur. Lorsque le fusilier a une baïonnette à douille, celle-ci est accrochée à la gibecière. Figures M et N, recto et verso de la gibecière du fusilier.

Figure O : autres types de fourniment de cuir bouilli à bouchon de bois.

Figure P. Le ceinturon ordonné par Louvois en décembre 1683. Avec ce nouvel équipement de nouveaux termes apparaissent, il s'agit des mots « barre » « face » et « bande » issus des codes héraldiques du blason, dont certains alignements géométriques correspondent exactement au positionnement particulier des principaux éléments du ceinturon. Ajoutons les mots « pendant » désignant la pièce retenant le fourreau, et « porte-baïonnette » qui soutient cette dernière lorsqu'elle est du type « bouchon ».

